

RÉSUMÉ DU PROCES-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 mars 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Gosselin, Pro-Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE du
lundi 5 février 2018**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 février 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance

régulière du lundi 5 février 2018 soit adopté tel que déposé.

REVENUS FÉVRIER 2018

Permis	200,00
Fax.....	2,00
Loyers	3105,00
Location salle	450,00
Bar.....	568,78
Cours de violon.....	290,00
Cours de patin	25,00
Tournoi hockey	1283,26
Hockey inter.....	40,00
Journal l'Echo, remb. frais poste	228,67
Local des jeunes.....	153,59
Carrières Rive-Sud, redevances carrières et sablières 2017	10500,65
TOTAL.....	16 846,95

COMPTES A PAYER MARS-2018

Postes Canada, achat 1000 timbres et frais poste supp. taxes.....	1000,80
Hydro-Québec,	

Garage municipal	1127,70
Caserne incendie	798,50
Parc Olivier Tremblay.....	64,28
Poste surpresseur St-Pierre.....	332,90
Enseigne 4-chemins	248,82
Poste Ass. Morigeau.....	398,68
Compteur d'eau St-Pierre.....	29,29
Climatisation Loisirs	280,57
Centre des Loisirs.....	2173,81
2, 5 ^e rue Est	60,51
Maison Paroisse	1798,24
Poste Ass. village	2119,84
Pavillon Bédard.....	120,44
Usine d'eau potable.....	6408,73
Éclairage public.....	820,09.....
Bell Mobilité, Bureau, Loisirs, Garage.....	16 782,40
Vidéotron,	
Bureau	329,19
Garage	274,51
Usine d'eau potable.....	98,14
Surpresseur St-Pierre.....	101,55
Loisirs.....	32,66
	139,49.....
	646,35
VISA,	
Google, publicité Facebook	98,79
Local des jeunes	352,83
Tournoi de hockey.....	398,86
Maison Paroisse	48,27
Bar	198,59
Patinoire	402,40.....
	1499,74
La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher mars 2018.....	350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire février 2018	25,00
MonBuro, 2 caisses de papier	105,71
MRC de Montmagny, tonnage janvier 2018.....	1191,15
Journal l'Oie Blanche, dérogation mineure + annonce terrains.....	168,22
Praxair, 2012m ³ à 0,3142 oxygène + location réservoir oxygène	1189,51
Unibéton, 181,73 sable et sel 12%	4962,46
Groupe Corriveau EPC inc., installation 2 tamis (usine d'eau potable)	942,96
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine d'eau potable)	16,36
Bossé et Frère inc, pièce souffleur	29,06
Propane GRG, 637,7 litres à 0,5590\$ propane Caserne incendie.....	431,85
Garage MTY, ajuster « clutch » camion Ford	27,89
Philippe Gosselin et Ass.,	
2389,3 litres à 0,8261 huile chauffage M. Paroisse	2242,21\$
1614,2 litres à 0,8261 huile chauffage Loisirs	1533,18
571,1 litres à 0,8261 huile chauffage Garage.....	538,63
759,6 litres à 0,7821 huile chauffage Garage.....	683,04
459,7 litres à 1,0731 diesel.....	567,18

2527,5 litres à 1,0601 diesel.....	3080,64
1661,5 litres à 1,0291 diesel.....	1965,90.....
Conval Québec, pompe doseuse polymère (usine d'eau potable)	2322,50
Spécialité Moteurs Berthier, pièce souffleur Loisirs	24,14
Vigneault Montmagny inc., crampons.....	25,27
ADMQ,	
Renouvellement annuel adhésion à l'ADMQ + assurance	865,39
Inscription Congrès 2018	602,47.....
Molson Coors Canada, bière.....	723,60
Garage Gilmyr, pièces et réparation camion Ford.....	756,68
Air Liquide, location bouteilles	21,69
Macpek,	
Pièces machinerie.....	25,84
Pièces camion Freightliner.....	19,70
Pièces camion Ford	54,39.....
J.S.R. enr., pièces bornes-fontaines	663,29
Les Alarmes Clément Pelletier,	
Réparation alarme Loisirs	68,99
Réparation appareil défectueux Garage	111,53.....
Transport Adapté Vieux Quai, transport janvier 2018.....	181,97
Monyvill enr.,	
8½ hrs déneigement trottoirs à 82\$.....	697,00
1 transport fardier	75,00
312 m³ ramassage neige à 0,90\$	280,80.....
Receveur Général du Canada, licence radio service incendie et Garage	1073,00
Sebci, sel en vrac 77 160kg à 89,10/tm	6923,34
Regroupement U.R.L.S. du Québec, formation Véronique Noël	57,49
Propane GRG, 577,4 litres à 0,5590\$ propane Caserne incendie.	391,01
Nortrax, pièces niveleuse	659,40
Boulons et Écrous A.M., boulons, écrous, etc	90,14
Canadian Tire, pièces équipements.....	52,78
Aquatech, opération usine d'eau potable et eau usée	9772,87
Gaudreau Environnement, collecte janvier 2018.....	5785,62
Régie L'Islet-Montmagny, quote-part 2018	1184,46
Commission Scolaire de la Côte-du-Sud, zone à risque	356,42
Ass. des Camps du Québec, adhésion 2018.....	172,46
Praxair, 2175m³ à 0,3142\$ oxygène	801,92
Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	87,96
Dépanneur Servi Express, essence.....	222,79
Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements	281,71
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements.....	307,32
Jocelyne Noël, entretien bureau février 2018	120,00
TOTAL.....	76 328,03

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de mars 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DÉROGATION MINEURE

Les propriétaires de la ferme bovine située au 1128 ch St-François O désirent procéder à l'agrandissement du bâtiment d'élevage et par le fait même, augmenter un peu le cheptel. Ce qui rend ce dossier dérogatoire, ce n'est pas l'augmentation du nombre de bêtes puisque le Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (CA) le permet déjà, mais plutôt l'agrandissement du bâtiment puisque les marges avant et latérales ne sont pas respectées.

Pour ce qui est de la marge avant, le règlement de zonage ainsi que le RCI exigent, pour ce type de bâtiment, une distance minimale de 50 mètres en marge avant et de 8 mètres en marge latérale des lignes de lot. Le projet présenté par les promoteurs serait lui, à ± 13 mètres de la ligne de lot avant et de ± 8 mètres de la ligne de lot latérale.

Encore une fois, il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment et non d'une nouvelle construction. Il est malheureusement impossible, pour les promoteurs, d'implanter l'agrandissement prévu sans qu'il soit, de part et d'autre, dérogatoire.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 26 février dernier pour statuer sur ce dossier. Après analyse de la demande, le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter ce dossier dérogatoire. Par contre, vu que les marges précises ne sont pas encore connues, le comité recommande qu'une variation de 100 cm de part et d'autre soit acceptée entre la donnée théorique et l'implantation réelle du projet.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être construit à un autre endroit sur la propriété puisque le bâtiment d'élevage principal se trouve déjà en zone dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est réuni le 26 février 2018 pour étudier ce dossier et qu'après vérification, il recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'éviter des problématiques de non-conformité de part et d'autre, le CCU recommande aussi qu'une variation de 100 cm soit tolérée, en plus ou en moins, des marges demandées ;

CONSIDÉRANT QUE mise à part les marges dérogatoires, le projet présenté est conforme aux autres règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité accepte les recommandations du CCU et autorise le promoteur à construire le projet tel que présenté. Qu'une variation de 100 cm en plus ou en moins soit tolérée des marges demandées.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport 2017 du service de sécurité incendie nous a été transmis il y a quelques jours et une copie a été remise à chacun des élus.

Ce rapport est en lien avec le schéma de couverture de risque et nous permet de savoir où notre service incendie se situe dans l'atteinte des objectifs.

Après avoir pris connaissance de ce document et si le Conseil municipal est d'accord avec celui-ci, nous devons l'adopter par résolution et faire parvenir une copie de la résolution à M. Charles Gauthier, responsable en sécurité incendie à la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de présenter annuellement un rapport sur la sécurité incendie aux MRC et ces dernières doivent le présenter au ministère de la Sécurité publique par la suite;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal a pris connaissance des données du rapport incendie 2017 et qu'il l'adopte tel quel.

QUE le rapport et la résolution soient transmis à la MRC de Montmagny.

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT

Nous avons un financement d'emprunt qui prend fin le 13 mars prochain. Dans ce financement, nous trouvons deux (2) règlements d'emprunt soit :

RÈG # 229-2012 (Ch St-François Est) 491 400\$

RÈG # 232-2012 (Souffleur+équipement) 173 300\$

Total 664 700\$

Ce financement en fut un de cinq (5) ans et à titre informatif, le taux d'intérêt moyen était de 2,71%.

Les démarches pour le refinancement d'emprunt ont été faites au ministère des Finances et voici la façon de procéder :

- Le ministère des Finances va en soumissions publiques auprès d'institutions financières
- Le ministère des Finances va procéder à l'ouverture des soumissions publiques le lundi 5 mars 2018
- Le ministère des Finances va communiquer les résultats à la Municipalité
- La Municipalité devra adopter des résolutions à sa séance régulière du 5 mars 2018 et les transmettre au Ministère

Voici les résultats des soumissions qui nous ont été fournis :

Caisse Desjardins Rivière du Sud taux d'intérêt moyen 3,07000%

Banque Royal du Canada taux d'intérêt moyen 3,09000%

Financière Banque Nationale inc taux d'intérêt moyen 3,14375%

Donc, à la lumière de ces résultats, le refinancement pour cinq (5) ans sera avec Caisse Desjardins Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer à 3,07000% de taux d'intérêt moyen.

Il faut maintenant adopter deux (2) résolutions soit une d'adjudication et l'autre de concordance et de courte échéance. Des explications plus précises seront dans le procès-verbal.

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
--------------------	-------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0700 %
Montant :	664 700 \$	Date d'émission :	13 mars 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 664 700 \$; ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER

59 200 \$	3,07000 %	2019
60 900 \$	3,07000 %	2020
62 700 \$	3,07000 %	2021
64 700 \$	3,07000 %	2022
417 200 \$	3,07000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,07000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 200 \$	3,09000 %	2019
60 900 \$	3,09000 %	2020
62 700 \$	3,09000 %	2021
64 700 \$	3,09000 %	2022
417 200 \$	3,09000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,09000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 200 \$	2,00000 %	2019
60 900 \$	2,25000 %	2020
62 700 \$	2,50000 %	2021
64 700 \$	2,65000 %	2022
417 200 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,40000 Coût réel : 3,14375 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Huguette Blais
appuyé par Monsieur Jean-Guy St-Pierre
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 664 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 229-2012 et 232-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 664 700 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 664 700 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
229-2012	491 400 \$
232-2012	173 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 229-2012 et numéro 232-2012, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite réaliser l'emprunt pour

un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVES LAFLAMME, APPUYÉ PAR MADAME SANDRA PROULX ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	59 200 \$	
2020.	60 900 \$	
2021.	62 700 \$	
2022.	64 700 \$	
2023.	66 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	350 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 229-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

LIEUX D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLIC

La Municipalité est tenue d’afficher les avis publics à deux endroits différents sur son territoire. Jusqu’à présent, les lieux d’affichage étaient le bureau municipal et le bureau de poste. Or, comme vous le savez déjà tous, le bureau de poste est maintenant dans des nouveaux locaux où l’affichage public est interdit.

Nous devons donc désigner, en plus du bureau municipal, un nouveau lieu d’affichage. Des démarches ont été faites vers quelques propriétaires de lieu public et les dirigeants de la Caisse Populaire Desjardins ont gentiment accepté notre demande même si l’affichage y était interdit depuis plusieurs années. Par contre, dans le but d’éviter de briser les murs et pour ne pas que n’importe qui affiche, nous avons convenu que la Municipalité y installerait un tableau d’affichage pour notre usage exclusif.

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule qu’une municipalité doit avoir au moins deux (2) lieux publiques d’affichage ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal et le bureau de poste étaient les lieux publiques d’affichage mais depuis le déménagement de ce dernier, l’affichage y est interdit;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Municipalité a été informée qu'elle ne pouvait plus afficher dans les locaux de Postes Canada, le directeur a approché la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud et ils ont accepté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité désigne le bureau municipal situé au 534 ch St-François Ouest et la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud situé au 526 ch St-François Ouest comme ces deux (2) lieux d'affichage.

QUE le directeur soit autorisé à procéder à l'achat d'un tableau d'affichage muni d'une porte et d'une serrure pour l'installer à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud.

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ POUR LES ÉLÈVES EN ZONES À RISQUE 2017-2018

Nous avons reçu, pour 2017-2018, la facture correspondante à notre portion des coûts de gestion liée à l'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire.

Les coûts exigés sont : 90\$/ 1 enfant, 110\$/2 enfants et 135\$/3 enfants et plus. Pour la Municipalité, ça signifie :

- 1 demande au tarif de 90\$	90,00
- 2 demandes au tarif de 110\$	<u>220,00</u>
	310,00
	TPS 15,50
	TVQ <u>30,92</u>
	Total 385,17\$

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé n'a pas de trottoir où les jeunes étudiants peuvent circuler de façon sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable de laisser des jeunes enfants marcher le long de cette route ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le directeur-général à payer cette facture de 385,17\$ à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour les coûts de gestion liés à l'utilisation des places disponibles en zone à risque.

VENTE DU TERRAIN #25 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

La Municipalité a reçu une offre d'achat formelle pour le terrain #25 du nouveau développement résidentiel.

Ce terrain de 7037 pi² est situé sur la quatrième rue Ouest, sous le lot # 4 664 555.

Il faudrait officialiser cette vente par résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat officielle pour la vente d'un terrain résidentiel dans le nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la Municipalité a toujours pris à charge les frais notariés et qu'il en est encore ainsi ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition d'achat de madame Virginie Cadorette concernant le terrain situé sur la 5e rue Ouest du côté nord de la rue. La superficie est de 7 037 pi².

Le prix du dit terrain est de 3,50\$ du pied carré et est situé sur le lot 4 664 555.

Le coût du terrain est de	24 630,00\$
TPS	1 231,50\$
TVQ	<u>2 456,84\$</u>
TOTAL	28 318,34\$

QUE le maire monsieur. Frédéric Jean et le directeur général monsieur Rémi Montminy soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

QUE la future acheteuse concrétise son achat par acte notarié.

SONORISATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE AUX LOISIRS

Dans la lignée de la mise à niveau de nos installations au Centre des loisirs, nous ne pouvons bien sûr pas passer à côté de la sonorisation. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, les installations actuelles sont soit très désuètes, soit qu'elles ne fonctionnent pas bien ou plus du tout.

Les locateurs et utilisateurs de la salle apprécieraient grandement une sonorisation fonctionnelle et adaptée aux technologies d'aujourd'hui. Pour ce qui est de l'extérieur, les patineurs pourraient exercer leur activité sous le son d'une musique entraînante, la sonorisation servirait aussi lors d'activités telles que la Foire au village, pour le camp de jour, le baseball, le soccer, etc.

La coordonnatrice en loisirs ainsi qu'un bénévole qui connaît très bien ce genre d'installation et comprend les besoins de la Municipalité, se sont penchés sur le sujet, ont été voir et tester les équipements existants et ont élaboré une liste de ce que nous aurions besoin pour être fonctionnel et à jour dans ce département.

Une soumission a été demandée à la firme reconnue Solotech, qui d'ailleurs s'occupe déjà de la sonorisation dans la tente pour la Foire au village, et en voici les résultats :

Pour la sonorisation extérieure, pour la quincaillerie et les équipements, il en coûterait 5 543.50\$ avant taxes.

Pour la sonorisation intérieure, pour un amplificateur, la quincaillerie, etc., il en coûterait 549,50\$ avant taxes.

Donc, au total, pour mettre à jour la sonorisation intérieure et extérieure, Solotech nous demande 6 093\$ taxes en sus. L'installation et la mise en marche des équipements seraient faites par nos employés, sous la supervision du bénévole déjà au dossier. La firme LSM nous a aussi fourni une soumission. Pour l'équipement complet, sans l'installation, la firme nous demande 6 150\$ taxes en sus.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord avec la soumission de Solotech ou celle de LSM ?

ATTENDU QUE les équipements en places nécessitent une mise à jour presque complète;

ATTENDU QUE l'installation de tels équipements à l'intérieur et à l'extérieur va plaire grandement aux locataires de la salle et aux utilisateurs du site des loisirs ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux (2) fournisseurs selon les besoins ciblés par notre coordonnatrice et un bénévole qui connaît bien ce genre d'équipement et les besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le moins élevé pour les mêmes équipements est la firme Solotech;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission de Solotech au montant de 6 093,00\$ taxes et installation en sus pour la fourniture d'équipements de sonorisation pour l'intérieur et l'extérieur du Centre des loisirs.

QUE l'installation soit faite par nos employés municipaux sous la supervision du bénévole déjà impliqué au dossier.

INVITATION AU SOUPER-CONFÉRENCE DE L'UPA

Le Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny convie les élus municipaux et autres intervenants socioéconomiques de son territoire à participer à un souper-conférence au cours duquel M. Paul Doyon, 2e vice-président de l'Union des producteurs agricoles, vous entretiendra avec enthousiasme sur l'agriculture; son histoire, ses retombées et ses opportunités, tant pour notre MRC que pour la région et tout le Québec.

Pour la MRC de Montmagny, l'agriculture est un secteur économique important et complexe qui a fortement évolué depuis un demi-siècle. Aujourd'hui et pour l'avenir, nombreux sont les défis et les opportunités de développement en agriculture.

L'activité aura lieu le 14 mars prochain à compter de 18h au complexe Appalaches Lodge-Spa de St-Paul-de-Montminy. Le coût d'inscription est de 10\$ par personne.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est un milieu fortement lié à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE ce souper-conférence permet de se familiariser et connaître les enjeux que le milieu de l'agriculture va connaître dans les prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate M. Yves Laflamme pour la représenter lors du souper-conférence de l'UPA qui se tiendra le 14 mars prochain à St-Paul-de-Montminy aux coûts de 10\$.

QUE la Municipalité réserve et paye une carte pour M. Laflamme.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PIQM-MADA

Nous avons reçu, dans les derniers jours, l'information que le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) procédaient à l'appel de projets 2018 du Programme

d'infrastructures Québec-Municipalités Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), et ce, jusqu'au 16 mai 2018.

Ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les personnes âgées et répondant à leurs besoins et attentes. Ils nous encouragent à présenter un projet qui favorisera la participation active de ces personnes et leur plein épanouissement chez elles, au sein de leur communauté.

Ce programme d'aide financière peut, pour une municipalité de moins de 3000 habitants, financer 80% du projet jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000\$. Ce n'est pas la première fois que ce programme d'aide est mis en place. Dans le passé, la Municipalité avait présenté le projet de monte personne pour la Maison de la Paroisse qui n'avait malheureusement pas été retenu par manque de documentation.

Nous avons, en ce moment, des plans d'architecte près dans le dossier de l'ascenseur, il ne resterait que quelques démarches à faire pour être en mesure, cette fois, de déposer un projet complet. Parmi les démarches, la Municipalité, doit s'engager par voie de résolution, à payer sa partie des frais de construction et les coûts d'opération liés au projet.

L'installation de ce monte personne, la modification de la rampe d'accès et de l'entrée du bâtiment permettraient en outre, aux personnes à mobilités réduites de pouvoir prendre part aux activités telles que la vie active, l'âge d'or, etc, et leur permettrait aussi de pouvoir s'impliquer dans des organismes tels que le comptoir d'entraide, le cercle des fermières, le journal l'Écho, etc. Nul besoin de vous dire que les bénévoles de tous âges et conditions physiques sont les moteurs de la Municipalité et nous devons absolument leur faciliter la tâche.

Est-ce que la Municipalité est encore d'accord avec l'idée d'installer un ascenseur dans la Maison de la Paroisse, et si oui, est-ce qu'elle fait les démarches pour déposer une demande d'aide au programme PIQM-MADA avec les exigences du programme?

CONSIDÉRANT QUE cette installation est réclamée depuis longtemps par les utilisateurs de la Maison de la paroisse;

CONSIDÉRANT QUE des lettres d'appui signées par les différents comités utilisateurs ont été remis au directeur-général ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'équipement permettrait à la Municipalité d'utiliser presque le plein potentiel de son bâtiment en offrant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a en main les plans d'architecte ainsi qu'une estimation des coûts liés à l'installation d'un monte personne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne pourrait être en mesure de procéder à de tels travaux sans aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE notre projet répond parfaitement au programme d'aide financière PIQM-MADA ;

CONSIDÉRANT QUE si notre demande est acceptée par le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du

territoire (MAMOT), un aide financière de 80% jusqu'à concurrence de 100 000\$ pourrait nous être versée ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de déposer une demande au programme d'aide PIQM-MADA 2018 pour l'installation d'un monte personne dans la Maison de la Paroisse.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continues de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Rémi Montminy, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

VENTE POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Le directeur général informe les élus que certains propriétaires accusent beaucoup de retard dans les sommes dues pour les taxes municipales. Certains d'entre eux ont déjà quelques années d'arrérages. Le directeur remet une copie à jour des taxes impayées aux élus.

Des lettres, des avis et même, des lettres recommandées avec preuve de réception ont été envoyées aux retardataires, mais dans certains cas, nous n'avons malheureusement pas eu de retour.

La MRC nous informe que les documents de vente pour taxes doivent être envoyés au plus tard le 23 mars 2018. Si le dossier se rend en vente, le tout se déroulera le 14 juin 2018 à 10 h. La Municipalité n'est pas obligée d'utiliser la voie que la MRC lui offre, mais après vérification, c'est de loin la moins onéreuse et compliquée pour nous. Bien sûr, il y a des frais pour les traitements de dossier, mais ils sont directement réclamés aux propriétaires visés par les ventes.

Voici la liste des documents dont la MRC a besoin :

- Une copie certifiée conforme du (des) compte(s) de taxes dues;
- Un état de compte des taxes dues incluant les intérêts;
- Une copie de la dernière lettre par courrier recommandé au(x) propriétaire (s) concerné (s) réclamant les taxes municipales dues
- Une copie de la résolution qui mandate le directeur général à soumettre les dossiers de vente à la MRC et qui le mandate aussi à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Donc, à la lumière des informations apportées, est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à procéder aux démarches de vente pour taxes?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre la chance de pouvoir échelonner les paiements de taxes en six (6) versements;

CONSIDÉRANT QUE les retardataires ont reçu plusieurs avis et même, une lettre enregistrée et dans la grande majorité des cas, il n'y a eu aucun retour;

CONSIDÉRANT QUE les payeurs de taxes visés ont plus d'une année de retard dans leurs paiements de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut se permettre d'attendre plus longtemps ;

CONSIDÉRANT QUE pour être ne mesure de se prévaloir du service de recouvrement offert par la MRC, la Municipalité doit déposer les demandes et documents dans les prochains jours ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à faire parvenir tous les documents nécessaires à la MRC de Montmagny pour que le processus de vente pour taxes impayées puisse être amorcé.

QUE tous les frais associés soit réclamés aux contrevenants ;

QUE le directeur général soit mandaté pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité, ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL PASCAL-TACHÉ

L'Entraide Pascal-Taché est dans la préparation de son souper annuel, qui aura lieu le samedi 28 avril, à compter de 17h30. L'événement se tiendra à la salle La Vigie de St-Jean-Port-Joli.

Cette année, le souper sera sous le thème, L'Audition pour la vie, prêtons l'oreille. Le coût, pour un couvert, est de 50\$. À titre informatif, la Municipalité n'y a envoyé aucun représentant l'année dernière.

Est-ce que le Conseil décide de réserver un ou des couverts pour ce souper-bénéfice?

La Municipalité décide de ne pas y envoyer de représentant, mais invite ses citoyens à y participer en grand nombre.

CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER

La Corporation touristique de Berthier-sur-Mer s'affaire aux préparatifs des fêtes qui se tiendront tout au long de l'Année 2018. Pour être en mesure de mener à bien les activités prévues, ils ont bien sûr besoin de l'appui de partenaires financiers.

C'est pourquoi il demande si Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de devenir partenaire. À titre informatif, dans le passé, c'est une contribution de 50\$ qui était accordée.

Est-ce que la Municipalité décide d'appuyer financièrement la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer?

La Municipalité comprend bien la demande de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer mais étant donné que nous devons nous même solliciter des partenaires financiers pour l'organisation de nos événements, nous ne pouvons malheureusement acquiescer à cette demande.

OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME D'INGÉNIERIE TETRA TECH POUR LES TRAVAUX DE PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS

DANS LE PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 1^{RE} AVE, DE LA 1^{RE} RUE EST ET DU BOUCLAGE DE CELLE-CI AVEC LA 2^{EME} RUE EST

Notre plan d'intervention d'urgence nous a démontré les secteurs problématiques de nos installations d'eau potable et égouts. Nous devons, pour être en mesure d'utiliser notre part de la taxe d'assise, exécuter les travaux dit urgents qui ont été ciblés par le plan d'intervention.

Les études préliminaires maintenant complétées, nous devons maintenant faire préparer les plans et devis. Comme c'est la firme Tetra Tech qui a chapeauté les travaux d'études, le directeur leur a demandé une offre de service pour les travaux d'élaboration des plans et devis.

Pour la description du terrain, coordination, ingénierie et devis, plans, préparation de la déclaration de conformité au MDDELCC pour le bouclage du réseau d'eau potable, appel d'offres et analyse des soumissions, la firme Tetra Tech QI inc dépose une offre de services professionnels au montant de 15 400\$ taxe en sus. Ils sont en mesure dès maintenant de procéder à la production des plans et devis ce que devrait prendre environ 3 semaines. Des approches vers 2 autres firmes ont été faites, mais la première a répondu au directeur qu'elle n'était pas intéressée puisqu'ils n'avaient pas exécuté les travaux préliminaires et l'autre ne pouvait procéder avant un mois ou deux.

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire préparer les plans dès maintenant puisque nous devons faire les travaux cet été;

CONSIDÉRANT QU'une fois ces plans et devis faits, nous pourrions regrouper plusieurs projets ensemble pour être en mesure d'intéresser de plus gros joueurs et par le fait même, avoir de meilleurs prix;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Tetra Tech QI inc qui a fait et chapoté les études préliminaires dans ce projet et qu'ils connaissent bien nos besoins ;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI inc peuvent faire les travaux de préparation des plans et devis en 3 semaines et sont prêt à débiter les travaux dès maintenant;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la 1^{re} avenue, 1^{re} rue et bouclage avec la 2^e rue au montant de 15 400\$ taxes en sus.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

DEMANDE DE COMMANDITE D'UN DE NOS JEUNES CITOYENS POUR UN VOYAGE HUMANITAIRE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Un jeune résidant de notre Municipalité, M. Malick Guimont-Boulet va prendre part à un voyage humanitaire organisé par l'école Dina-Bélanger. Ce voyage de 2 semaines en République Dominicaine permettra aux jeunes d'aider la population locale en exécutant des travaux dans les champs, des travaux de construction, etc. Le départ est prévu pour juin 2018.

Bien sûr, un tel projet a un coût et ne pourrait être possible sans financement. Les participants ont fait la cueillette de canettes vides, ils vont organiser un souper méchoui bientôt, un encan de desserts, etc.

Ils demandent aussi la participation financière des entreprises, du public et des municipalités.

Est-ce que St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'aider financièrement le projet de voyage humanitaire dont M. Guimont-Boulet fait partie?

La Municipalité reçoit beaucoup de demande d'aide financière mais dans le but d'une saine gestion, elle ne peut malheureusement accepter de donner à tous. Donc, pour la demande de M. Guimont-Boulet, le Conseil décide de ne pas donner mais encourage les citoyens de la Municipalité qui veulent contribuer à le faire. Les intéressés peuvent contacter le bureau municipal pour avoir plus d'information.

ENTRETIEN DES CAPTEURS DES SONDES D'OZONE RÉSIDUEL DANS L'EAU

Les responsables de l'usine d'eau potable doivent, dans les prochaines semaines procéder à l'entretien des sondes d'ozone résiduel dans l'eau. Pour être en mesure de bien exécuter les travaux d'entretien, ils doivent changer les membranes et les o-ring (3) des sondes.

Deux (2) soumissions ont été demandées et en voici les résultats :

Contrôles Laurentides : 730.94\$

Emo 3 : 990\$ taxe en sus

Des délais de quelques semaines de livraison sont à prévoir des 2 fournisseurs.

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien sur ces équipements doivent être faits très bientôt;

CONSIDÉRANT QUE nous allons devoir changer les membranes et les o-rings lors des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la moins élevée est celle de Contrôles Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal décide d'accepter la soumission de Contrôles Laurentides pour la fourniture des membranes et des o-rings au montant de 730,94\$ taxes en sus. .

CLUB PATINAGE ARTISTIQUE MONTMAGNY

Le Club de patinage artistique de Montmagny sollicite l'aide financière de la Municipalité pour l'organisation d'une revue annuelle visant à clôturer ses activités de la saison. Le tout servira à en mettre plein la vue aux spectateurs avec des décors, des costumes, etc.

Le plan de commandite offert est :

- | | |
|---------------------------|-------|
| ➤ Format carte d'affaires | 60\$ |
| ➤ Quart de page | 100\$ |
| ➤ Demi-page | 175\$ |
| ➤ Trois quarts de page | 300\$ |
| ➤ Page complète | 500\$ |

Est-ce que la Municipalité accepte la demande de commandite, et si oui, quel plan choisit-elle?

Encore une fois, la Municipalité doit malheureusement refuser cette demande mais elle encourage par contre l'organisation et ses athlètes à continuer leur beau travail.

SOUSSIONS PUBLIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME RUE OUEST ET DE LA QUATRIÈME RUE OUEST, POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA 1^{RE} AVE ET DE LA 1^{RE} RUE EST AINSI QUE DE L'ASPHALTAGE ET LA MISE EN PLACE DE BORDURE DE RUE SUR LE 2^{EME} ET 5^{EME} RUE

Comme vous le savez déjà, la Municipalité est présentement en préparation d'ouverture de la deuxième phase du développement domiciliaire. Les travaux de préparation de plans et devis vont bon train et seront prêts dans les prochains jours à être déposés sur le Système Électronique d'Appel d'Offre (SEAO). Cette démarche est obligatoire lorsque le coût excède 100 000\$.

Dans le but d'intéresser le plus d'entrepreneurs possibles et par le fait même, d'avoir de meilleurs prix, la Municipalité aimerait regrouper d'autres projets dans cette offre soit la réfection des installations potables et sanitaires sur un tronçon de la 1^{re} ave et de la 1^{re} rue Est ainsi que l'asphaltage et la mise en place de bordure de rue sur la 2^{eme} rue Ouest et la 5^{eme} rue Ouest. Nous devrions être en mesure d'avoir tous les documents nécessaires dans les prochaines semaines.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obligatoirement aller en appel d'offres sur le SEAO puisque le montant des travaux va excéder 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent absolument être exécutés durant l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de regrouper les projets permettra d'attirer de plus gros entrepreneurs, ce qui fera surement diminuer les prix;

CONSIDÉRANT QUE tous les plans et devis vont être prêts dans les prochaines semaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité autorise le directeur général à regrouper et déposer les projets de construction de la 3^e rue et 4^e rue Ouest, de réfection d'un tronçon de la 1^{re} avenue, de la 1^{re} rue Est et du bouclage avec la deuxième rue Est, et les travaux d'asphaltage et de chaîne de rue sur la 2^e rue et 5^e rue Ouest, sur le Système d'Appel d'Offre Électronique (SEAO)

REGROUPEMENT DES OMH DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER SUR MER, MONTMAGNY ET CAP ST-IGNACE

Depuis déjà plusieurs mois, des démarches et études sont faites au sujet du regroupement des OMH de St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Montmagny et Cap St-Ignace. Pour être en mesure de bien comprendre ce qu'un tel regroupement aurait comme impact et pour débiter le processus, un Comité Transitoire de Concertation (CTC) a été créé. Le Conseil municipal de l'époque avait mandaté le directeur général pour y siéger.

Le gouvernement provincial souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés.

Découlant du projet de loi n° 83, le regroupement amènera plusieurs avantages autant pour les locataires et demandeurs de logements que pour le réseau des OH lui-même.

Pour être en mesure de mener à bien les démarches déjà bien amorcées et de présenter la documentation officielle au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les Municipalités visées par le regroupement doivent donner leur accord au regroupement en adoptant une résolution.

Est-ce que la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son accord pour le regroupement des OMH ?

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION DE LA RÉGION DE MONTMAGNY

Comme mentionné au point précédent, les OMH de St-François, Berthier-sur-Mer, Montmagny et Cap St-Ignace se regroupent pour former une seule entité qui se nommera Office d'Habitation de la région de Montmagny.

Maintenant bien avancé dans les démarches, le Comité transitoire de Concertation (CTC) est maintenant prêt à laisser la place au conseil d'administration. Ce conseil va être composé de 9 personnes, dont une qui représentera notre Municipalité. Le représentant choisi peut être un élu, un employé municipal ou un citoyen. À titre informatif, le directeur général avait été mandaté par le Conseil de l'époque pour siéger au CTC.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du nouvel Office sera constitué de 9 administrateurs dont un représentant municipal de Saint-François-de-la-Rivière sud;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

1. ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE De nommer M. Yves Laflamme comme représentant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière sud au conseil d'administration du nouvel Office d'Habitation de la Région de Montmagny pour un mandat de trois (3) ans.
2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Yves Laflamme et à M. Jacques Paradis, directeur de l'Office municipal d'habitation de Montmagny.

DOSSIER DE DESSERTE DU GAZ NATUREL DANS LA RÉGION DE MONTMAGNY.

La région de Montmagny n'est malheureusement pas encore desservie par un réseau de gaz naturel. En plus d'être moins nocif que le mazout lourd et que le propane, le gaz naturel est un levier économique important qui, en plus de permettre aux entreprises déjà bien implantées dans la région d'être plus compétitives, l'arrivée de cette ressource permettrait à la région d'accroître sa capacité d'attirer de nouveaux investissements.

Après les régions de Bellechasse, Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant le tour de notre région de pouvoir compter sur cet outil. Le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny a adopté, le 13 février dernier, une résolution pour faire savoir aux divers ministres impliqués que l'arrivée du gaz naturel est une nécessité pour la région.

La MRC demande aux municipalités, d'adopter une résolution similaire pour ensuite la transmettre aux intervenants dans le dossier ce qui donnerait du poids à la demande. Elle invite aussi la population à aller signer la pétition sur internet au : <https://fr.surveymonkey.com/rGaznaturel>.

CONSIDÉRANT que la région de Montmagny est pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel Énergir (anciennement Gaz Métro);

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier vers notre région est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'après les secteurs de Bellechasse, Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant à notre région de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd et le propane;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie dans leurs démarches la MRC de Montmagny, les industriels et les gens d'affaires de la région afin de convaincre les gouvernements d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Montmagny lequel constitue un pôle de développement industriel important pour l'économie du Québec.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Montmagny, au député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, à Mme Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de L'Innovation, à M. Carlos Leitao, ministre des Finances, ainsi qu'au Ministre Pierre Moreau, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

VARIA

SÉCURITÉ AU COIN DU CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST ET DE LA 1^{RE} AVENUE.

Comme vous le savez déjà, le bureau de poste est dans ces nouveaux locaux depuis déjà quelques semaines. Dès son ouverture, la Municipalité, par souci de sécurité pour ces petits et grands, a décidé de déneiger en tout temps le sentier piétonnier qui relie la 1^{re} Est et le ch St-François Ouest pour éviter que les piétons aient à circuler en arrière des voitures qui vont et viennent au bureau de poste.

Par contre, à l'usage, nous sommes en mesure de constater que ce n'est pas la seule problématique de sécurité qu'apportent ces nouvelles installations. Les voitures qui arrivent de l'est sur le chemin St-François O et qui veulent tourner sur la 1^{re} avenue ne voit pas les véhicules qui sortent du stationnement du bureau de poste ce qui augmente de beaucoup les chances d'accidents.

Il faut donc penser à l'installation d'un dispositif comme par exemple des stops, un feu jaune et rouge clignotant, etc. La Municipalité ne peut par contre décider elle-même d'installer de tels dispositifs puisque cette décision relève du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Des demandes leurs ont déjà été déposées pour cette intersection mais, aucune modification n'avait été autorisée.

C'est pour ces raisons que le Conseil municipal désire adopter une résolution pour qu'une demande formelle soit déposée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'ils étudient la possibilité d'installer un dispositif qui augmenterait la sécurité de tous dans ce secteur.

CONSIDÉRANT que le coin 1^{re} avenue et chemin Saint-François Ouest est un secteur de plus en plus achalandé de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que depuis l'installation du bureau de poste sur la 1^{re} avenue, le flot de circulation a considérablement augmenté ;

CONSIDÉRANT que les véhicules qui arrivent de l'Est sur le chemin St-François Ouest, ne sont pas en mesure de voir s'il y a un véhicule qui sort du stationnement du nouveau bureau de poste avant de tourner sur la 1^{re} avenue;

CONSIDÉRANT que l'installation de panneaux d'arrêts obligerait les automobilistes à faire un arrêt complet avant de tourner sur la 1^{re} avenue ce qui leur permettrait de voir si un véhicule fait marche arrière sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne peut elle-même faire les modifications puisque cette décision revient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT que des demandes pour cette intersection ont déjà été déposées mais sans succès;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'agir rapidement avant que des malheureux incidents se produisent;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dépose une demande formelle au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'ils étudient rapidement la possibilité de mettre des arrêts obligatoires ou autres dispositifs au coin du chemin Saint-François Ouest et de la 1^{er} avenue pour la sécurité des usagers de la route de ce secteur.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée avec une lettre explicative au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à M. Norbert Morin, député.

CORRESPONDANCE

- Les élus reçoivent la feuille des présences des pompiers et premiers répondants

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Un citoyen fait remarquer, à nouveau, qu'il y a des dépenses à tous les mois pour l'usine de filtration et qu'elle nous coûte vraiment chère? Les dépenses de fonctionnements et d'entretien de l'usine de filtration sont oui très fréquentes et onéreuses mais c'est le prix à payer pour avoir de l'eau potable de qualité.
- 2) On demande des explications pour le 5 600\$ qui a été payé pour la confection des plans pour les projets de modifications aux loisirs? Pour être en mesure de déposer des demandes d'aides financières, nous avons dû faire produire des plans, pour ensuite faire des demandes de soumissions. Ces plans n'obligent en rien la Municipalité à utiliser les services d'un contracteur précis, si acceptation de l'aide, nous devons obligatoirement retourner en appel d'offre et c'est à ce moment que le choix des fournisseurs seront fait.
- 3) Un citoyen demande si au point #10, nous parlons d'un ascenseur ou d'un monte personne? C'est un monte personne. Suite à cette réponse, il dit aux élus présents et au public qu'il n'est pas d'accord avec l'installation d'un monte personne au lieu d'un ascenseur pour les raisons suivantes :
 - Un monte personne est beaucoup moins rapide qu'un ascenseur : Nous connaissons déjà cette information mais les utilisateurs seront patients
 - Un monte personne ne peut véhiculer beaucoup de personnes à la fois et les utilisateurs devront attendre : il est certain qu'un monte personne a une moins grande capacité qu'un ascenseur mais pour l'utilisation que nous voulons en faire, cette capacité convient à nos besoins
 - Un monte personne ne peut desservir les quatre (4) étages de l'édifice puisque la réglementation provinciale n'en permet que trois (3) : Effectivement mais pour l'instant, le dernier étage du bâtiment n'accueille pas beaucoup d'utilisateurs et que la réglementation pourrait changer dans les prochaines années selon nos sources. L'installation va par contre pouvoir être modifiée au besoin si la réglementation change et si le besoin s'en fait sentir.
 - Selon cette personne, nous devrions faire installer un ascenseur à l'arrière de la maison de la paroisse et acheter le terrain adossé à celui de la Municipalité pour y faire un stationnement : Cette idée a déjà été étudiée mais n'a pas été retenu puisqu'un ascenseur donnerait directement dans des locaux et non dans les corridors. Aussi, l'idée d'acquérir le terrain situé au nord du bâtiment pour y faire un stationnement n'est pas envisageable puisque plusieurs centaines de chargement de remblaiement seraient nécessaires et que le terrain en question en est un agricole. Aussi,

l'installation d'un ascenseur et tout le reste coûterait plus du double que l'installation d'un monte personne.

- 4) Un citoyen se questionne sur la nécessité de l'installation d'un tel dispositif dans la Maison de la Paroisse? Les utilisateurs demandent depuis très longtemps qu'un appareil de ce genre soit installé pour faciliter l'accessibilité aux étages supérieurs pour les personnes avec des problèmes de mobilité. La Municipalité fait aussi partie du MADA (Municipalité amis des aînés) et le comité MADA de la Municipalité nous demande de faire quelque chose dans ce sens. Le directeur général est lui-même en mesure de constater que certaines personnes ont vraiment de la difficulté à monter et descendre les escaliers. Les gens de la vie active, de l'âge d'or, des fermières, du comptoir d'entraide, du journal l'écho, de la société de conservation, Répit-parents, etc, apprécieraient grandement l'arrivée d'un monte personne.
- 5) On demande avec l'arrivée d'une nouvelle clinique médicale ce que nous ferons avec le bureau du médecin? Rien de coulé dans le béton mais l'idée d'agrandir le bureau municipal demeure une des premières avenues. Les bureaux actuels sont très petits et pas très adaptés pour rencontrer de façons confidentielles des personnes. Dossier à suivre...
- 6) On demande si les démarches avec Hydro Québec sont faites pour le prolongement de réseaux pour le troisième et quatrième rue pour éviter les problèmes vécus lors de la phase 1? Oui, les démarches sont déjà bien amorcées et le prolongement va être fait et prêt pour l'arrivée des premières constructions.
- 7) Un citoyen félicite les employés des travaux publics ainsi que les pompiers pour les travaux effectués lors de la journée de tempête du 1er mars dernier. Les félicitations seront acheminées à qui de droit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 21h01.

Adopté unanimement

Jean-Yves Gosselin, maire supplément

Rémi Montminy, dir.-gén./sec.-très.

Je, Jean-Yves Gosselin, Pro-Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.